

Le psychologue de l'Education Nationale

Ses missions

Il est le médiateur entre les enfants, les parents, les enseignants et les structures de soins.

Il analyse la situation afin de permettre une meilleure compréhension des difficultés de l'enfant.

Il assure le suivi des dossiers psychologiques par des observations, des bilans, des entretiens avec les enfants et/ou leurs parents,...

Pour toute demande d'intervention individuelle, il demande personnellement l'autorisation écrite aux parents.

dominante pédagogique ou maître E

Ses missions

Il aide les élèves qui présentent des difficultés avérées à apprendre et à comprendre:

-à acquérir des méthodes de travail

-à dépasser les difficultés d'apprentissage en stabilisant leurs acquisitions

-à transférer leurs réussites en classe

Il incite les élèves:

-à valoriser leur démarche

-à prendre conscience de leurs progrès

-à prendre confiance en eux et retrouver de la motivation

Il intervient en prévention pour éviter que les difficultés s'installent mais aussi en re-médiation en apprenant à l'élève à apprendre.

Il aide les élèves en petits groupes, dans ou hors de la classe. Il peut agir en co-intervention avec l'enseignant de la classe.

Les parents sont informés de la prise en charge par le biais du cahier de liaison et peuvent renforcer l'enseignant spécialisé pour échanger sur leur enfant.

dominante relationnelle ou maître G

Ses missions

Il travaille avec des enfants pris individuellement ou en petit groupe pour les aider à:

-prendre confiance en eux ou retrouver le désir d'apprendre

-surmonter les blocages par rapport aux apprentissages

-trouver leur place dans le groupe classe

L'aide nécessite l'accord signé des parents.